

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 08 avril 2021

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 15

Ayant donné procuration : 3

Absents excusés : 0

Absents : 2

L'an DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le HUIT du mois d'AVRIL, à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mmes ROMILLY et ROUSSEAU ; MM. BOLTZ, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, HEISER, MATELIC, MEIGNEL, MUNIER, NOBILE, OCTAVE, SADOCCO, TURCK et WILLAUME

Membres absents ayant donné procuration : M. ABATE à M. FOURNIER
M. CORRADI à M. HEISER
M. QUEUNIEZ à M. SADOCCO

Absents non excusés : MM. MULLER et ROVIERO

Le Président ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 2021-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Comité syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur SADOCCO, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget des Portes de l'Orne.

Délibération n° 2021-03 - COMPTE DE GESTION 2020 - APPROBATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021-04 - BUDGET PRIMITIF 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :
 - 1°) En excédent de fonctionnement reporté
- Compte 002 – Excédent reporté : 90.739,08 €

Délibération n° 2021-05 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DU PROJET – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'une Maison du Projet sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération n° 2021-06 - AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération n° 2021-07 - TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (RÉALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGERE ») – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération n° 2021-08 - AMÉNAGEMENT DE VOIRIES – AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement de voiries sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération n° 2021-09 - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 412.335,05 €,

En section d'investissement : 8.439.726,96 €.

- Et ADOPTE ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération n° 2021-10 - DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET RIVES DE MOSELLE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes pour l'année 2021, comme suit :

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- En section de fonctionnement : 81 720,39 €

- En section d'Investissement : 1 200 000,00 €

Communauté de Communes Rives de Moselle :

- En section de fonctionnement : 81 720,38 €

- En section d'Investissement : 0,00 €

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité syndical PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h15.

Fait à Rombas, le 09 avril 2021

Le Président,



Lionel FOURNIER

